ASTP
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ

Communiqué de presse

Renouvellement du Conseil d'Administration de l'Association pour le soutien du théâtre privé

Paris, le 17 octobre 2024

Le conseil d'administration de l'Association pour le soutien du théâtre privé, en sa réunion du 16 octobre 2024, a élu Pascal GUILLAUME, directeur du Théâtre Tristan Bernard et de la société KI M'AIME ME SUIVE, pour un nouveau mandat de Président.

Pascal GUILLAUME assumait cette fonction depuis mars 2022 et a engagé de manière volontariste l'ouverture nationale des actions de l'ASTP, concrétisée depuis le 1er septembre 2023 avec l'accès des théâtres privés producteurs de région aux dispositifs de soutien remboursables de l'association.

Pascal GUILLAUME remercie l'ensemble des administrateurs pour leur confiance renouvelée. Dans le cadre de la séance du conseil d'administration, outre Pascal GUILLAUME, ont été désignés au bureau de l'association : Linda CORNEILLE, Vice-Présidente en tant que représentante de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) ; Claire SERRE-COMBE, pour le Syndicat national des Professionnels du Spectacle et des Activités culturelles, Vice-Présidente en tant que représentante de la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC) ; Caroline VERDU, Directrice du Théâtre de la Pépinière, Secrétaire Générale ; Sébastien AZZOPARDI, Directeur des Théâtres Michel et du Palais-Royal, Trésorier ; David ROUSSEL, Directeur du Théâtre des Béliers, Trésorier-Adjoint.

Ce conseil d'administration s'inscrit dans la mandature précédente tout en veillant à accueillir de nouvelles personnalités en plus des administrateurs membres du bureau :

- Julien PONCET, Directeur de la Comédie-Odéon (Lyon) en tant qu'administrateur élu ;
- Bertrand THAMIN (Théâtre Montparnasse), Morgan SPILLEMAECKER (Théâtres de La Renaissance & du Splendid) et Camille TORRE (Société ACME) en tant que représentants d'Ekhoscènes ;
- Fabrice ROUX, représentant La Scène indépendante ;
- Marc PERROT représentant la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;
- Laurent RICHARD (Syndicat français des Artistes), Jean-Pierre SOLVES (Syndicat national des Artistes musiciens), François PEYRONY (Syndicat national des Auteurs et des Compositeurs), tous membres désignés par la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC) aux côtés de Claire SERRE-COMBE ;
- La Maire de Paris, représentée par Dominique KIELEMOES, Conseillère de la Ville de Paris.

Sont également conviés aux séances du Conseil, en tant qu'observateurs :
- Didier GRIMEL, Directeur adjoint du SYNDEAC ;
- Emmanuel PLASSARD, ex-directeur du Théâtre du Vésinet, pour le Syndicat National des Scènes Publiques ;
- Patrice LEMERCIER directeur de théâtres privés producteurs en région (Comédies des Suds, d'Aix, de Marseille, du Mans et de La Rochelle).

Pascal GUILLAUME est de nouveau investi dans cette fonction de Président avec un mandat dédié à la poursuite des travaux de réforme portant sur la gouvernance de l'association et l'évolution du régime de ses aides.

Il conduira le chantier de la réforme de la gouvernance, préconisé par la mission IGAC, accompagné des administrateurs élus et membres du bureau, en lien étroit avec les tutelles de l'association et avec l'appui de la Déléguée générale Anne-Claire GOURBIER. Les mandats initiés ce jour prendront fin et seront donc renouvelés une fois les nouvelles modalités de gouvernance adoptées par le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'association.

La gouvernance, une fois réformée, aura ensuite pour responsabilité de travailler à l'évolution des régimes d'aides remboursables de l'ASTP.

Qu'est-ce que l'ASTP ?

L'Association pour le soutien du théâtre privé est l'organisme d'intérêt général des professionnels de la filière du spectacle théâtral privé. Sa mission, depuis 1964 : encourager le dynamisme de la production théâtrale française privée contemporaine.

Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Ville de Paris**,** l'ASTP est investie d'une mission de service public pour financer son action de soutien économique à la filière : recouvrer la taxe sur la billetterie des spectacles de théâtre. Cette ressource, complétée par des financements publics, est notamment redistribuée à travers ses dispositifs de soutien à la prise de risque à la production.

Elle inscrit son action dans une perspective nationale et accompagne les professionnels sur les enjeux structurants de la filière, notamment la transition écologique, la transformation numérique, les enjeux de parité / diversité et l'éducation artistique et culturelle. Elle développe également un axe dédié à l'observation afin de mieux objectiver la connaissance de la filière.

Enfin, l'ASTP a géré, à la demande du ministère de la Culture, les fonds d'urgence et de compensation liés à la crise sanitaire. Près de 45 M€ financés par l'Etat ont été ainsi distribués à la filière théâtrale depuis 2020, et ont été complétés avec le déploiement du Plan de Relance 2023, également financé par l'Etat et dédié principalement aux enjeux de transition écologique.

Contact presse

Ghislaine PLUS : gplus@astp.asso.fr / 06 83 64 27 12